



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 février 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2-9

3^{ème} MODIFICATION DU
PLU DE MURET

L'an deux mille neuf, le trois février à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GRIMAUD Robert MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain VALADIER Jean-Charles VERGE Jean-Pierre
SICOVAL	
DUCERT Claude REME Jean-Michel AREVALO Henri FOURNIER Denis VALETTE François-Régis	COHEN Jacques ESPIC Xavier (non votant) GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SOTTIL Alain	CASSAGNE Jean-Claude DADOU Gilles CASSETTA Jean-Baptiste
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	CHAMBENOIT Yves
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	SAINTE-MARIE Alain

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BENYAHIA Daniel, représenté par M. CUJIVES
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GOIRAND Philippe, représenté par M. MAURICE
LOZANO Guy, représenté par M. DESCLAUX
MARCIEL Alexandre, représenté par Mme BELAUBRE
PY Dominique, représentée par M. CARREIRAS
TOUCHEFEU Claude, représentée par Mme CROQUETTE
ZINA-RAGGOUA Zohra, représentée par M. CARASSOU

Délégués titulaires excusés

ARIF Abdelkader	FILLOLA Alain
BELLOUBET Nicole	GUERIN Philippe
BOUDOU Dany	GUILLOT René
BRIANCON François	GUTH Catherine
CARLES Joseph	MANDEMENT André, suppléé par M. CASSAGNE
CARNEIRO Grégoire	MARQUIE Bernard
CASSIGNOL Jean-Louis	MIRC Stéphane
DAUVEL Philippe	PARDILLOS José
De FALETANS Gilles	RAYNAL Claude
DUPLANTE Pierre, suppléé par M. SAINTE-MARIE	SERNIGUET Hervé
ESCOULA Louis	SUAUD Thierry
FABRE Jean-Michel	SYLVESTRE Arlette
FAIVRE Claudia	

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	GUEGAN Raymond
BOURG Jean-Claude	LAVIGNE Christian
DUFOUR Claude	MIGUEL Henri
FERRE Christian	MOGICATO Bruno
FRANCES Michel	MORINEAU Christine
GEIL-GOMEZ Sabine	RIEUNAU Guy
GRIMBERT Georges	

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 44	Votants : 52
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 52

La commune de Muret est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT ;

Par courrier en date 20 octobre 2008, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulé du 3 novembre 2008 au 4 décembre 2008 inclus.

Le projet de modification du PLU de Muret a pour objets :

- la création d'une zone UP à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif pour repérer la gendarmerie ;
- la modification de la limite entre la zone UP et la zone AUfb pour étendre la zone d'activités « des Bonnets », à proximité de l'aérodrome de Muret-Lherm ;
- la mise en place d'une servitude de mixité sociale au titre de l'article L 123-2b du Code de l'Urbanisme pour la réalisation d'un programme d'habitat en centre ville, composé exclusivement de logements sociaux ;
- de permettre le changement de destination du château de Cadeilhac, tout en préservant l'activité de ce secteur agricole ;
- la mise à jour de dispositions réglementaires au regard de la réforme du permis de construire et du droit des sols ;
- la création d'Emplacements Réservés pour la réalisation de voiries, giratoire, ... ;
- l'intégration du nouveau PEB de l'aérodrome Muret-Lherm approuvé le 1 février 2008 ;
- d'apporter des ajustements mineurs au règlement.

Ces modifications s'inscrivent dans l'économie générale du PLU et sont compatibles avec la Charte InterSCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 3^{ème} modification du PLU de la commune de Muret.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 3^{ème} modification du PLU de la commune de Muret ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Muret et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 5 février 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN